La Celle Saint-Cloud

République Française

Département des Yvelines

78170

DECISION MUNICIPALE N° 2023.03

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE D'ACCESSOIRES DE NATATION PISCINE CORNEILLE

Je soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud, Vice-président de Versailles Grand Parc,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2020 chargeant Monsieur le Maire, par délégation, de prendre les décisions prévues notamment à l'article L 2122.22-5ème du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considération l'intérêt pour les usagers de la Piscine Corneille à pouvoir acheter sur place des accessoires de natation,

Considérant la proposition de la société TOPSEC FRANCE pour prolonger l'exploitation d'un distributeur automatique d'accessoires de natation,

DECIDE

Article 1er : De reconduire avec la Société TOPSEC FRANCE, domiciliée 19 rue de la Baignade 94400 Vitry-sur-Seine, la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un distributeur automatique d'accessoires de natation dans le Hall de la Piscine Corneille.

Article 2 : La convention d'occupation prendra effet à compter du 19 mars 2023 pour une durée d'un an et sera renouvelable par tacite reconduction quatre fois, soit une durée maximale de 5 ans.

Article 3 : La redevance est fixée à 5% du chiffre d'affaires H.T. réalisé par le distributeur. Cette redevance sera perçue semestriellement.

Article 4 : La présente décision fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 8 février 2023.

MAIRIE DE LA CELLE ST-CLOUD (YVELINES) 78170

Le Maire,

Olivier DELAPORTE,
Vice-président de Versailles Grand Parc

Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 09/02/2023
Accusé réception 078-217801265-20230208-DEC2023-03-AI et de sa publication le 10/02/2023

P/Le Maire,
Par délégation,

Aude BELLOIR
Directrice du Pôle Administration Générale et Relations aux Citoyens